

DEPARTEMENT SEINE - MARITIME
CANTON EU
COMMUNE EU

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/086/ AR/6.4

### Arrêté du 29 février 2024 prononçant la fermeture partielle de l'établissement Le Relais

Le maire d'Eu

- Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 2212-2 ;  
Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R 143-23 et R 143-45 ;  
Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;  
Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980 modifié, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de la 1ère à la 4<sup>ème</sup> catégorie, complété par l'arrêté du 22 juin 1990 pour les établissements recevant du public de la 5<sup>ème</sup> catégorie ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2020 modifié portant attribution, composition et fonctionnement de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2020 modifié portant attribution, composition et fonctionnement de la commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de l'arrondissement de DIEPPE ;  
Vu l'avis de la commission de sécurité d'arrondissement de DIEPPE du 07/02/2024 ;

Considérant que l'état des locaux compromet gravement la sécurité du public et fait obstacle au maintien de l'exploitation de cet établissement pour les causes suivantes :

Pour le bâtiment principal :

- SSI hors service depuis 2023 ;
- absence de vérification des installations électriques, gaz, chauffage, ramonage depuis 2019 ;
- absence de report d'alarme dans le logement de fonction ;
- non présentation des rapports de vérification des extincteurs, de l'éclairage de sécurité et du ssi.

Pour le bâtiment annexe :

- absence de surveillance
- absence de téléphone urbain.

Mairie d'EU  
Tel : 02.35.86.44.00  
Mail : news@ville-eu.fr



## ARRETE

### **Article 1er :**

La partie hôtel de l'établissement Le Relais, de type O et de catégorie 5, sis 1 Place Albert 1er, sera fermé au public à compter de la notification du présent arrêté à l'exploitant.

### **Article 2 :**

La réouverture des locaux au public ne pourra intervenir qu'après une mise en conformité de l'établissement, une visite de la commission de sécurité et une autorisation délivrée par arrêté municipal.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté est notifié à l'exploitant. Un exemplaire est transmis au préfet de la Seine-Maritime et au commandant du groupement départementale de gendarmerie ou au directeur départemental de sécurité publique, selon leur zone de compétence, et au directeur départemental des services d'incendie et de secours, chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

### **Article 4 :**

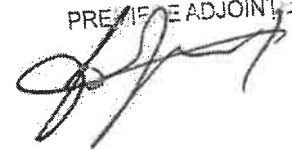
L'arrêté municipal 2024/025/AR/6.4 est abrogé.

Fait à EU, le 29/02/2024

Le maire,

CLAUDINE BRIFFARD

PREMIERE ADJOINTE



***Voies et délais de recours** - Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Il peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens, accessible via le site "[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)"*

Mairie d'EU

Tel : 02.35.86.44.00

Mail : [news@ville-eu.fr](mailto:news@ville-eu.fr)